

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1. Identification

<b>Nom commercial</b>	: ALLURE Gloss Adhesive Paint
<b>Code du produit</b>	: 13000701
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 3/14/2016
<b>Fournisseur</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Nom du responsable</b>	: Conformité De normalisation
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CALL INFOTRAC 800-535-5053 001-352-323-3500

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture adhésive à base d'eau – Grand public

## Section 2. Identification des risques

<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.
<b>Classement de la substance ou du mélange</b>	: Non classé.
<b><u>Éléments d'étiquetage SGH</u></b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	: Pas de mention de danger.
<b>Mentions de danger</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b><u>Conseils de prudence</u></b>	
<b>Généralités</b>	: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Prévention</b>	: Non applicable.
<b>Intervention</b>	: Non applicable.
<b>Stockage</b>	: Non applicable.
<b>Élimination</b>	: Non applicable.
<b>Dangers non classés ailleurs</b>	: Aucun connu.

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
propylène Glycol	5-10%	57-55-6
dioxyde de titane	1-5%	13463-67-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun connu.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

**Remarque** : Ininflammable.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et entreposage

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage.

- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
propylène Glycol dioxyde de titane	<p><b>AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). Remarques: 2004 Revised Document</b> TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).</b> TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Total dust</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Total dust</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen. 1996 Adoption Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A -- Carcinogens.</b> TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelles

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Protection oculaire/faciale** : Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Gants: Porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.
- Protection du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Autre protection pour la peau** : Non identifié.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Ce produit peut contenir des matériaux susceptibles de dégager des particules nuisibles, lesquelles peuvent être présentes à des niveaux dangereux uniquement durant le ponçage ou l'abrasion de la pellicule séchée. Lorsque vous poncez ou abrasez le produit en pellicule sèche, portez un masque respiratoire homologué pour filtrer la poussière.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Faible
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : >100°C (>212°F)
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Ininflammable.
- Vitesse d'évaporation** : <1 (éther anhydre = 1)
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : 2.7 kPa (20 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : >1 [Air = 1]
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau.
- VOC (wt%)** : 4.59 - 5.79%
- Viscosité** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Information toxicologique

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

## Section 11. Information toxicologique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propylène Glycol	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20 g/kg	-
dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>6.8 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>10000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>10000 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propylène Glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Enfant	-	96 heures 30 Percent continuous	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	168 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Humain	-	72 heures 104 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Femme	-	Intermittent 96 heures 30 Percent	-
dioxyde de titane	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

La monographie 93 du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) indique qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité chez des animaux de laboratoire exposés au dioxyde de titane mais qu'il n'existe pas de preuve suffisante de cancérogénicité chez les humains. Des études réalisées sur des humains ne suggèrent aucune association entre une exposition professionnelle à la poussière de dioxyde de titane et une augmentation des risques de cancer. Le sommaire du CIRC conclut « qu'aucune exposition significative au dioxyde de titane ne devrait survenir durant l'utilisation de produits dans lesquels du dioxyde de titane est mélangé à d'autres matériaux, comme c'est le cas de la peinture. »

### Classification

## Section 11. Information toxicologique

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
dioxyde de titane	-	2B	-

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Cutané.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : N'est pas considéré toxique pour les humains.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

### Toxicité

## Section 12. Information sur l'écologie

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
propylène Glycol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1020000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	Aiguë CL50 710000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 5.83 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
dioxyde de titane	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 1000 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 0.984 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures

### Persistence et dégradabilité

Non disponible.

### Effets nocifs divers

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-
Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.



## Section 14. Information relative au transport

<b>Autres informations</b>	Non disponible.	Non disponible.	-	Not available.
----------------------------	-----------------	-----------------	---	----------------

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## Section 15. Information réglementaire

**Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. [SARA 311/312](#)

**Classification** : Non applicable.

### Californie prop. 65

**Attention:** Ce produit contient des ingrédients qui, selon l'état de la Californie, causeraient le cancer.

La classification du dioxyde de titane par le gouvernement de Californie à titre de substance cancérigène contient la mention « particules atmosphériques non liées, de taille respirable ». Cet avertissement n'est pas obligatoire pour les produits ne pouvant dégager de particules atmosphériques ou contenant du dioxyde de titane demeurant lié dans une matrice, notamment dans une peinture, un plastique ou un papier.

### Nom des ingrédients

dioxyde de titane

### Cancer

Oui.

### Effet sur la reproduction

Non.

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Indéterminé.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

**Inventaire UE** : Indéterminé.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

### National Fire Protection Association (États-Unis)



## Section 16. Renseignements supplémentaires

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
NU = Nations Unies

**Références** : Non disponible.

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.**

**Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**